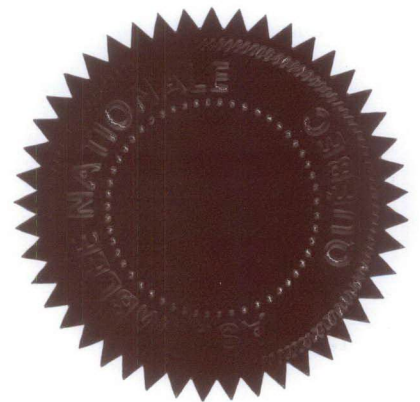
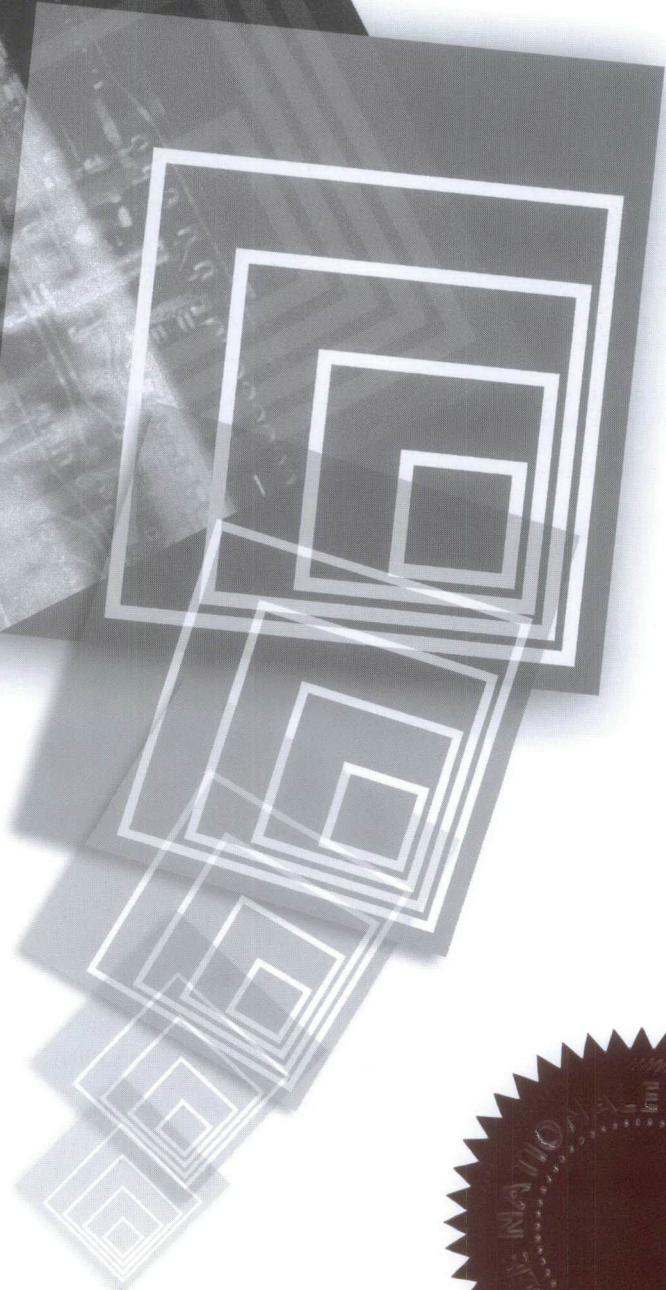


ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 145-20060411

RAPPORT
ANNUEL

2004 - 2005



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-cinquième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Yvon Marcoux
Québec, juin 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2004-2005 (1er avril 2004 au 31 mars 2005).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2005

Monsieur Gaëtan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2004-2005 (1er avril 2004 au 31 mars 2005).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2005

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
Ordre des technologues professionnels du Québec.

Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source.

Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

Orientations

Promouvoir la compétence professionnelle de ses membres, assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T. Sc. A), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

Secteurs technologiques

Les technologues professionnels oeuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, construction, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1703-5651



Table des matières

Rapport du président.....	4
Rapport d'élections 2005.....	6
Rapport des activités du Bureau.....	6
Rapport des activités du Comité administratif.....	7
Rapport des comités.....	8
Rapport du syndic.....	11
Rapport des vérificateurs.....	12
Résultats.....	13
Évolution des actifs nets	13
Bilan.....	14
Flux de trésorerie.....	15
Notes complémentaires.....	16
Renseignements complémentaires – Produits.....	19
Renseignements complémentaires – Charges.....	19
Prévisions budgétaires 2005-2006.....	21
Tableau des membres.....	22
Composition du Bureau, des comités et du personnel.....	23

Rapport du président

L'année 2004-2005 a été fortement marquée par des activités particulières liées à la discipline et par des poursuites pour exercice illégal envers des membres de la part de deux ordres professionnels.

Comparativement à l'an dernier, le nombre de plaintes traitées par le syndicat et les syndicats adjoints a doublé cette année, occasionnant des frais et des honoraires élevés. La très grande majorité des plaintes proviennent du secteur du bâtiment et des travaux publics. Une bonne partie des dossiers traités par les syndicats ont été acheminés au comité de discipline de l'Ordre et ont nécessité des débours que l'on peut qualifier d'extraordinaires. L'Ordre devra probablement revoir à la hausse à l'avenir les allocations des ressources financières allouées au volet disciplinaire, une des pierres d'assise de la mission de tout ordre professionnel. Reste à déterminer si l'augmentation du nombre et de la lourdeur des cas représente une tendance dont il faudra sérieusement tenir compte ou s'il s'agit plutôt d'une année hors de l'ordinaire dans ce domaine.

D'autre part, les approches entreprises en 2004-2005 auprès de certains ordres professionnels afin de rédiger en commun un guide conjoint des pratiques professionnelles - comme dans le secteur de la santé - n'ont pas encore porté fruit. Nous désirions assurer non seulement la qualité des services professionnels des membres mais assurer aussi une harmonie dans les champs de compétences tout en veillant à l'intérêt public. Nous ne pouvons que déplorer que deux ordres, les agronomes et les arpenteurs-géomètres, ont préféré prendre la voie des tribunaux contre nos membres afin de mieux définir leurs champs d'exercice. Souhaitons qu'à l'avenir les ordres professionnels connexes à notre profession aient le souci de l'intérêt public et acceptent de s'asseoir à la même table que nous pour harmoniser les champs de compétences. En empruntant la voie des tribunaux cela risque de nuire à certains secteurs d'activité économique ou de semer la confusion auprès des gens de l'industrie et des citoyens concernés qui ne savent plus trop à quels professionnels recourir pour la prestation de certains services professionnels.

Il en va de même en architecture. Nous n'avons obtenu aucune communication de la part de l'Ordre des architectes pour satisfaire aux exigences imposées par les articles 5.1 et 22.1 de la Loi modifiant la Loi sur les architectes (loi 132). Cette Loi, entrée en vigueur en décembre 2000, devait permettre au gouvernement et aux organismes concernés de déterminer dans un délai de deux ans les actes pouvant être posés par les technologues professionnels en architecture. En février 2003, le gouvernement d'alors a tenu une commission parlementaire afin d'étudier et d'examiner les suites et les applications découlant de l'article 5.1. Mais le déclenchement d'élections quelques semaines plus tard et le changement de gouvernement a retardé indûment les conclusions de cette commission parlementaire. Depuis ce temps, l'Ordre des technologues professionnels a relancé les instances gouvernementales et prévoit entreprendre d'autres démarches au cours de la prochaine année afin que l'on donne forme et résultat aux obligations de délégation d'actes de la loi 132.

En ingénierie, les travaux du groupe expert, auquel des technologues professionnels participent, réuni par l'Office des professions ont suivi leur cours. Le mandat du groupe consiste à discuter, commenter et critiquer des propositions concrétisant les orientations suggérées dans le cadre de la modernisation de la Loi sur les ingénieurs. En outre le groupe identifiera les activités qui pourront être exercées en partage entre les ingénieurs et les technologues professionnels. À la lumière des travaux du groupe expert, l'Office des professions entreprendra une consultation des milieux intéressés en vue de formuler des recommandations au ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Durant l'année, l'Ordre a également participé lorsque nécessaire à certains grands débats publics. Par exemple, nous avons présenté devant la Commission indépendante et technique sur la gestion de la forêt publique nos vues et nos solutions pour le développement d'une forêt saine et durable. Nous y avons particulièrement souligné l'apport indéniable des technologues professionnels en foresterie dans la préservation et l'exploitation de cette richesse de premier plan. Nous avons aussi participé à plusieurs tables de travail dans ce secteur.

L'Ordre a également présenté un document d'orientation dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Ce Forum a démontré clairement au gouvernement que l'avenir des cégeps passe par un meilleur financement de l'enseignement technique. La formation technique offerte dans les collèges représente un fleuron que le gouvernement doit non seulement sauvegarder mais dans lequel il doit investir pour répondre aux besoins sans cesse renouvelés d'une société post-moderne.

Pour mieux encadrer et soutenir la pratique professionnelle de nos membres, nous avons instauré en 2002 un programme de développement professionnel. À ce jour, nous pouvons confirmer que ce nouvel élément est un franc succès. Au cours de la dernière année seulement, 210 nouveaux membres ont réussi l'examen sur le code de déontologie au cours de leur première année d'adhésion. Pour leur part, 28 technologues professionnels ont accédé au niveau ruban bronze pour avoir complété un minimum de trois ans de pratique, avoir réussi l'examen et suivi à distance le cours de rédaction de rapports techniques.

Nous avons ainsi décidé de bonifier ce programme afin de lui donner une suite. Durant l'année, nous avons élaboré différents scénarios et avons entrepris une consultation auprès des membres, plus spécifiquement par l'entremise des sections régionales et technologiques. Les résultats de la consultation seront dévoilés lors de la prochaine année.

L'Ordre, en 2004-2005, a aussi procédé à la signature d'un protocole avec le ministère de l'Emploi, de la solidarité sociale et de la famille dans le but de mettre en place les modalités pour la délivrance de certificats de conformité en matière d'inspection des aires de jeux des centres de la petite enfance et des garderies. Par la signature de cette entente le gouvernement a reconnu implicitement l'encadrement exercé par l'Ordre auprès de ses membres dans le domaine de l'inspection.

En 2004-2005, nous sommes aussi intervenus dans l'étude et la mise en place de plusieurs règlements de divers ministères ou du monde municipal. Parmi ceux-ci, signalons : la qualification et la formation des électriciens; la gestion des eaux usées des résidences isolées (Q.2 r.8); les certificats de conformité des bâtiments dans certaines municipalités, etc.

Tout ce travail particulier à cette année, dans un contexte budgétaire serré, s'est ajouté aux nombreuses activités et tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'Ordre, de la profession, et des services aux membres. Il a été rendu possible grâce à l'implication de nombreux membres bénévoles et au dévouement de l'équipe du personnel. Nous les remercions tous.

COMMUNICATIONS

Notre service des communications a réalisé cinq numéros de la revue *Le Technologue* au cours de la période. Une nouvelle équipe de collaborateurs a été mise en place pour poursuivre l'amélioration de la présentation et du contenu. Nous visons ainsi à mieux répondre aux désirs exprimés par les membres, tout en rentabilisant le plus possible la production d'un tel médium de communication.

Afin de rejoindre plus rapidement et plus efficacement les membres de l'Ordre, l'usage d'un nouveau modèle graphique a été institué pour l'envoi des messages par courriel. Nous nous sommes également attardés à développer des procédures qui permettent de mieux cibler les membres concernés par des messages spécifiques. Le courriel constitue maintenant le moyen privilégié pour transmettre la majeure



Cinq parutions de la revue *Le Technologue* ont été réalisées en 2004-2005.



Un nouveau modèle pour l'envoi des courriels aux membres a été développé et utilisé afin de les rejoindre plus efficacement et plus rapidement. L'accueil enthousiaste de ce moyen de communications économique permet de multiplier nos contacts ponctuels avec les membres.

partie de nos communications à nos membres.

D'autre part, un groupe de travail a été formé pour produire un plan stratégique de communication destiné à faire adhérer davantage de membres et d'étudiants affiliés.

BOURSES ET PRIX

Dans le cadre de son programme de bourses, l'OTPO a encore cette année remis six bourses Mérites de 500\$ et six bourses Entreprises de 1000\$ à autant d'étudiants affiliés à l'Ordre.

Le jury, formé des membres du Comité des prix de l'Ordre, a également décerné trois mentions honorifiques à des technologues professionnels émérites en 2004. Les détails des récipiendaires sont fournis plus loin dans le rapport du Comité des prix de l'Ordre.

L'Ordre soutient financièrement à chaque année plusieurs activités des collègues québécois afin de récompenser l'excellence. Ces sommes d'argent nous



Le prix de l'ingéniosité de la finale provinciale du concours «Science, on tourne!», organisé par la Fédération des cégeps, est commandité annuellement par l'OTPO. Ici, le prix est remis par Yannick Bouchard-Latour, T.P., à Mathieu Fontaine-Cyr, de l'École nationale d'aérotechnique.

procurent à chaque fois d'intéressantes retombées en termes de visibilité. Par exemple, notre contribution à la finale provinciale de «Science, on tourne!», nous permet de remettre le prestigieux prix de l'ingéniosité de ce concours bien connu.

SECTIONS

En septembre 2004, les présidents des sections se réunissaient. Les présidents des sections ont été consultés sur la poursuite du Programme de développement professionnel.

Plusieurs sections ont été actives.

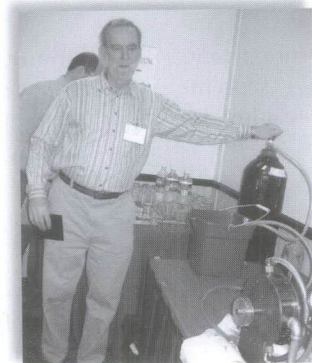
- L'Association des technologues en agroalimentaire inc. (ATA), en plus de collaborer au dossier de la surveillance des actes agronomiques, a maintenu sa tradition en organisant un déjeuner-causerie à l'intérieur du Salon de l'agriculture, et ce, pour une sixième année, le concours du Mérite Technologique agroalimentaire, deux tournois de golf et en produisant le bulletin Le Technologue agroalimentaire.
- La section Bas Saint-Laurent - Gaspésie a développé les Déjeuners entre T.P.
- La section de l'Estrie a effectué un sondage auprès de ses membres. La section a offert une semaine thématique de ski.
- La section technologique en foresterie a participé à la rédaction et à la présentation du mémoire de l'Ordre à la Commission d'étude scientifique,

technique, publique et indépendante sur la gestion des forêts du domaine de l'État.

- La section de la Mauricie - Centre-du-Québec a orchestré le tournoi régional de golf comme depuis plusieurs années.
- La section de Québec, en plus de présenter à leurs membres des conférences technologiques, a renouvelé son exploit en programmant une visite du complexe hydroélectrique La Grande dans le grand nord québécois en juin 2004.
- La section de Montréal a implanté les soupers-conférences mensuels.
- La section de l'Outaouais a coordonné deux visites industrielles dont une visite guidée du nouveau Musée canadien de la guerre situé à Ottawa.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

La Rencontre annuelle s'est tenue à Montréal le 25 septembre 2004. Celle-ci a repris la formule d'une seule journée. Cette formule semble être très appréciée car nous pouvons constater qu'un nombre de plus en plus grand de personnes y participent. En 2004, les participants à la Rencontre annuelle ont pu choisir parmi une grande variété de conférences autant d'affaires que techniques : harcèlement psychologique au travail, code de déontologie, tenue de dossiers, signature numérique, quasiturbine, nouveaux logiciels de conception par ordinateur, compresseur magnétique.



À la Rencontre annuelle des T.P., le 25 septembre 2004, l'atelier du Dr. Gilles St-Hilaire a permis aux nombreux participants de découvrir le moteur Quasiturbine, une invention québécoise révolutionnaire qui optimise l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement.

Les mentions honorifiques ont été remis comme c'est maintenant la coutume au cours du repas du midi. Le Mérite de l'innovation technologique a été attribué à Guy Bonin, T.P.. Pour sa part, Serge Gingras, T.P., a été choisi Bénévole de l'année. Enfin, Donat Roy, T.P., a été nommé Technologue de l'année 2004. L'assemblée générale annuelle concluait la Rencontre annuelle des T.P. en après-midi.

MÉRITE DU CIQ

La Médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été décerné en 2004 à Florent Boivin, T.P..

Ce grand technologue est un membre extrêmement actif et très impliqué à l'OTPO. Ce T.P. en foresterie est un homme passionné par la nature, et plus particulièrement par l'arbre emblématique du



Au cours de la Rencontre annuelle 2004, plusieurs T.P. ont été honorés par l'Ordre. Ci-dessus, Florent Boivin, T.P., pose fièrement avec la Médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec qui lui a été remis.

Québec, le bouleau jaune. Il devient membre de l'Ordre en 1989 et s'implique très rapidement dans sa gestion. Dès l'année suivante, il siège au Bureau de l'Ordre. Désireux de développer davantage sa profession, il entreprend des démarches afin que tous ses collègues de l'Association des techniciens forestiers du Québec intègrent l'Ordre. Ce qui fut fait en janvier 1990 au sein du regroupement en foresterie. Le recensement provincial des forestiers qu'il entreprend lui permettra de développer un plan de formation menant à un certificat universitaire en gestion forestière. Les premiers cours démarrent en 1992 en sylviculture et en informatique. En plus de son mandat d'administrateur, il siège au comité ad hoc sur les champs de pratique en foresterie afin de faire modifier la Loi sur les ingénieurs forestiers. De 1993 à 1996, il occupe la fonction de président de l'Ordre.

En 2000, il préside le comité organisateur du 20e anniversaire de l'Ordre qui a été souligné dignement dans une atmosphère de fête. Il siège présentement comme président du comité des prix de l'Ordre. Tout au cours de ces années, il a participé à divers comités provinciaux mis sur pied par le ministère des Forêts. Il a aussi collaboré étroitement à la création d'un modèle de gestion pour la réalisation de plans d'aménagement forestier servant à diverses industries. Sa carrière personnelle l'a mené au Zaïre, où il a travaillé comme conseiller technique et enseignant. Tout au cours de son engagement, il a su démontrer un dynamisme et un enthousiasme contagieux.

Pour ses qualités et son engagement l'OTPO a été très fier de reconnaître l'immense apport de ce grand technologue professionnel pour l'avancement de l'Ordre en lui décernant la Médaille du Mérite du CIQ.

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Neuf réunions du Comité administratif dont une réunion de planification au mois d'août 2004 et cinq réunions du Bureau dont une par téléconférence ont eu lieu.

Le président,

Florent Boivin T.P.

Rapport d'élections 2005

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1er janvier et 15 février 2005.

Quatre postes dans deux régions étaient en élection.

Dans la région 02, deux candidatures ont été reçues pour combler un poste. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer l'élu.

Dans la région 13, 14, 15, quatre candidatures ont été reçues pour combler trois postes. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer les élus.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2005 DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'OTPOQ

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean (1)	Jacynthe Dufour, T.P.	Sylvain Brassard, T.P. Jacynthe Dufour, T.P.	Sylvain Brassard, T.P.
13, 14, 15 Rive-Nord (3)	Yvon Germain, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.	Yvon Germain, T.P. Normand Léveillé, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.	Yvon Germain, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau de l'Ordre a tenu cinq réunions, soit en mai par téléconférence, en juin, septembre, décembre 2004 et mars 2005. Les principales résolutions du Bureau ont été:

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Bureau;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice;
- d'adopter le rapport financier de l'année 2003-2004 tel que soumis, et de le présenter à l'assemblée générale annuelle du 25 septembre 2004;
- d'adopter les recommandations écrites dans les procès-verbaux du Comité d'admission et d'agrément;
- de mandater Me Réginald Gagnon afin de transmettre une mise en demeure à un membre l'intimant de cesser de faire parvenir tout document par quelque procédé de transmission que ce soit sauf pour fins de signification et de téléphoner aux officiers, administrateurs et au personnel de l'Ordre et l'intimant de ne pas se présenter au siège de l'Ordre ni à quelque réunion que ce soit et l'aviser qu'à défaut par lui de se conformer à ladite mise en demeure, des procédures judiciaires soient entreprises;
- de nommer Manon Mercier, T.P., représentante de l'Ordre au sein du Regroupement technologique en habitation de l'Est du Québec et que Bernard Gaudichon, T.P., agisse comme substitut;

- de nommer le secrétaire de l'Ordre, Denis Beauchamp, comme répondant du syndic;
- d'adopter la nouvelle politique Administration & Finances - 23 (AF-23), allocations compensatoires pour participation au sein du comité de discipline, telle que présentée;
- d'adopter la composition et le mandat des comités tels que présentés;
- de ne pas renouveler l'entente portant sur l'assurance responsabilité professionnelle avec la firme Martin assurances & gestion de risques inc. et d'entamer des négociations avec d'autres firmes;
- de tenir l'assemblée générale annuelle le 25 septembre 2004 à 15 heures à Montréal;
- de nommer Yvon Germain, T.P., pour représenter les régions administratives 13, 14, 15, au Bureau de l'Ordre;
- de démettre Danièle Binette, T.P., de ses fonctions comme membre du Bureau en raison d'absence à cinq réunions consécutives;
- de demander au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions du Québec de modifier l'article 2.09 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (L.R.Q., c. C-26, art. 184)*;
- d'adopter les nouveaux coûts fixés aux cotisations suivantes : technologue au travail (cotisation régulière) à 305 \$, technologue sans emploi à 175 \$, technologue aux études à temps plein, avec preuve à 125 \$, nouveau diplômé, 2e année à 205 \$, congé parental à 175 \$;

- d'adopter la politique Relations avec les membres - 3 (RM-3), cotisation et frais d'ouverture de dossier, telle que modifiée et présentée;
- de nommer Me Nicole Bouchard, secrétaire aux comités de révision des plaintes et de discipline;
- d'adopter la politique Relations avec les membres - 8 (RM-8), rôle des administrateurs du Comité administratif telle que modifiée et présentée;
- de fixer les frais liés au traitement des dossiers des membres désirant exercer en inspection préachat par le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat à 200 \$ à partir du 1er octobre 2004;
- de nommer Yanick Bouchard-Latour, T.P., membre du Bureau pour représenter la région 06 (Montréal);
- d'adopter le nouvel énoncé de mission ainsi que les modifications proposées aux orientations et aux objectifs;
- de nommer Michel Beaulieu, T.P., au Comité des prix de l'Ordre en remplacement de Yanick Bouchard-Latour, T.P.;
- de nommer Jean-Guy Slevan, T.P., au Comité d'assurance responsabilité professionnelle;
- de mandater Me Jean-Claude Dubé pour et au nom des administrateurs de l'Ordre, de son personnel et de ses dirigeants à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des instances

- policieres pour porter plainte en vertu des dispositions du Code criminel (art. 264 et suivants) pour harcèlement et ce, afin d'assurer la protection et la sécurité desdits administrateurs, personnel et dirigeants, aux fins du dépôt d'une plainte criminelle;
- CONSIDÉRANT le budget de 18 000 \$ consenti à l'inspection professionnelle par le Bureau de l'Ordre; CONSIDÉRANT les orientations données au processus d'inspection professionnelle et le cadre d'organisation de l'inspection professionnelle antérieurement entériné par le Bureau de l'Ordre; d'adopter le Programme de surveillance de l'exercice de la profession pour 2005-2006;
- de retenir la candidature d'Alain Paradis, T.P., pour combler le poste de la région 16, Montérégie;
- de nommer le président de l'Ordre délégué au CIQ et le secrétaire de l'Ordre comme substitut pour l'année 2005-2006;
- de nommer Patrick Gautreau, T.P., à titre de directeur au Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat à la suite de la démission de Jean Moquin, T.P.;
- d'adopter la politique Administration & Finances - 20, (AF-20), allocations compensatoires pour représentation, telle que révisée et présentée;
- d'adopter la politique Relations avec les membres - 5 (RM-5), guide de fonctionnement et d'administration d'une section, telle que révisée, présentée et corrigée.

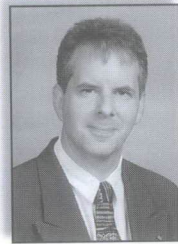
Rapport des activités du Comité administratif



Alain Bernier, T.P.
Président



Richard Gervais, T.P.
Vice-président aux
affaires administratives



Bernard Gaudichon, T.P.
Vice-président aux
communications



Richard Legendre, T.Sc.A.
Vice-président aux
affaires professionnelles



Michel A. Gougeon
Administrateur nommé



Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

Pendant l'exercice 2004-2005, les membres du Comité administratif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité administratif, qui diffèrent de celles du Bureau, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif;
- d'adopter les états financiers mensuels;
- d'adopter la politique Ressources humaines - 14 (RH-14), fonctions du personnel, telle que révisée et présentée;
- d'attribuer le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à Florent Boivin, T.P., lors de la Rencontre annuelle des T.P. en septembre à Montréal;
- ATTENDU QUE l'Ordre a retenu les services du Centre de certification du Québec pour la délivrance des clés et des certificats à leurs membres aux termes d'un contrat de service signé entre Notarius et l'Ordre le 18 juin 2004; ATTENDU QUE pour requérir les services du Centre de certification du Québec, l'Ordre doit détenir une politique de certification; ATTENDU QUE l'Ordre ne détient aucune politique à cet effet; d'adhérer à la Politique de certification du Centre de certification du Québec ainsi qu'à ses mises à jour;
- d'ajouter des frais de 1 \$ aux frais mensuels prélevés par Notarius aux membres qui adhéreront au programme de sceau et de signature numériques et d'appliquer cette source de revenus principalement à l'amélioration du site Internet de l'Ordre;
- de nommer Bianca Desrosiers, préposée à l'information et Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel, agents vérificateurs de l'identité, afin d'établir l'identité des membres qui se procurent le sceau ou la signature numériques ou le sceau et la signature numériques délivrés par le Centre de certification du Québec;
- d'adopter la politique Administration et Finances - 13 (AF-13), petite caisse, telle que révisée et présentée;
- d'ouvrir un ou plusieurs comptes chez Placements Optifonds inc., ci-après appelé le courtier, aux fins d'acheter, d'investir, ou autrement acquérir ou vendre, posséder, transférer, échanger ou autrement disposer d'unités de fonds d'investissement ou autres valeurs et d'autoriser le vice-président aux affaires administratives et le directeur général à signer pour et au nom de la compagnie tout document et/ou convention exigé(e) par le courtier.

Rapport des comités

ADMISSION ET AGRÉMENT

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité d'admission a tenu dix réunions concernant l'admission de nouveaux membres sur la base d'équivalence de formation. 45 dossiers de candidats ont été évalués, 38 candidats ont été acceptés alors que sept ont été refusés.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité d'agrément a tenu une (1) réunion régulière. À la demande de collègues de la province de l'Alberta, les membres du Comité ont évalué deux nouvelles normes en technologie : une norme en soudage et une norme en design et design. Seule la norme en soudage a été jugée de niveau technologique.

Diane Montour en tant que technologue professionnelle en chimie et agente à l'admission et à l'agrément des programmes à l'Ordre a été invitée à l'automne 2004 par le Bureau canadien d'agrément en technologie (BCAT) à diriger une équipe d'agrément d'un programme en technologie alimentaire à l'Institut de technologie de Colombie-Britannique (BCIT).

Jean-Yves Giguère, T.P.

Président du Comité d'admission et d'agrément

FORMATION

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de la formation a tenu une réunion. Dans le cadre de la mise à jour de l'article 2,09 du Règlement sur les diplômes, les membres du Comité ont recommandé au Bureau d'y inclure les nouveaux diplômes et les diplômes révisés à ce jour. Cette recommandation a été acheminée ultérieurement à l'Office des professions et au gouvernement selon la procédure habituelle.

Jean-Yves Giguère, T.P.

Président du Comité de la formation.

DISCIPLINE

Le Comité de discipline est institué en vertu de l'article 116 du Code des professions (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

Plaintes

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité a été saisi de trois nouvelles plaintes disciplinaires en plus de poursuivre l'étude de trois plaintes introduites lors d'exercices antérieurs afin de rendre des décisions sur culpabilité ou sur sanction, selon le cas. Ces six plaintes disciplinaires comportent au total 16 chefs d'accusations.

Les chefs d'accusation portent sur diverses infractions au Code de déontologie des technologues professionnels et au Code des professions, notamment sur des dispositions relatives aux inspections préachat, à l'inspection professionnelle, aux relations avec des tiers et aux manœuvres interdites lors de l'enquête du syndic.

La totalité des plaintes ont été portées par le Syndic ou ses adjoints, aucune plainte privée n'a été déposée.

Au 31 mars 2005, deux dossiers étaient toujours à l'étude, l'un en attente de la décision sur sanction et l'autre en attente d'audition devant le Comité.

Auditions

Le Comité a tenu sept auditions dont trois portaient sur des questions

préliminaires, une audition sur culpabilité, une audition sur sanction et deux auditions sur culpabilité et sanction. Certaines de ces auditions portaient sur des plaintes déposées au cours de l'exercice antérieur.

Décisions

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu dix décisions dans six dossiers dont deux le furent par le président, soit sur une requête en mode spécial de signification et sur une demande de remise. Ces décisions du Comité portaient sur des questions préliminaires, sur une demande de remise présentée en début d'audition, sur la culpabilité ou la non-culpabilité des intimés et sur la sanction imposée aux intimés.

Une décision du Comité portant sur des questions préliminaires a fait l'objet d'une requête pour permission d'appel devant le Tribunal des professions par l'intimé, qui fut rejeté.

De plus, le Tribunal des professions a rendu une décision relative à un appel logé au cours de l'exercice antérieur. La requête en appel fut accueillie en partie.

Dossier particulier

Il y a lieu de souligner que le Comité de discipline fut saisi d'un dossier ayant requis plusieurs interventions. En effet, le Comité a tenu deux auditions portant sur des questions préliminaires en plus d'une demande de mode spécial de signification soumise par l'huissier et d'une demande de remise de l'intimé.

Les auditions préliminaires, dans ce dossier, ont porté sur divers aspects : demande de rejet de la plainte, demande de précisions, demande de documents supplémentaires, etc., soumise par l'intimé auxquelles s'ajoutent une demande d'amendement de la plainte et une requête du Syndic visant à empêcher l'assignation de nombreux témoins requis par l'intimé. Par ailleurs, le Comité de discipline a reçu depuis l'ouverture de ce dossier une volumineuse correspondance émanant principalement de l'intimé, dont certaines demandes ont requis des réponses soit du président du Comité, soit du Comité, soit de la secrétaire du Comité.

Bilan des activités du Comité de discipline

Dossiers actifs du Comité au début de l'exercice

Dossier en attente d'une décision du Tribunal des professions au 1er avril 2004	3
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	1
Dossiers fermés au cours de l'exercice	3
Dossier en attente du paiement de l'amende et des déboursés	4
Dossiers en attente d'une décision au 31 mars 2005	1
Dossiers en attente d'audition devant le Comité de discipline au 31 mars 2005	1

Décisions - Sanctions

Décisions	
Décision sur culpabilité	1
Décision sur sanction	2
Décision sur culpabilité et sanction	2
Décision sur demande de remise lors de l'audition	1
Décision sur des questions préliminaires et autres requêtes	2
Décisions par chef d'accusation	
Décision de culpabilité par chef d'accusation	5
Décision de non-culpabilité par chef d'accusation	1
Retrait de chef d'accusation	0
Décisions sur sanction par chef d'accusation	
Réprimande par chef d'accusation	7
Amende par chef d'accusation (des amendes de 600,00\$ furent imposées)	2
Condamnation aux déboursés (dont une décision sur une requête préliminaire)	5

Nicole Bouchard, avocate

La secrétaire du Comité

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2004-2005

En mars 2004, le Bureau a approuvé le *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2004-2005* tel que proposé par le Comité d'inspection professionnelle afin de déterminer le nombre et la provenance des technologues visés par l'inspection professionnelle au cours de l'année 2004-2005.

Conformément à ce programme, le Comité a envoyé un questionnaire d'auto-évaluation à 75 de ses membres (soit 2% des membres de l'Ordre) afin de vérifier principalement la conformité de leur pratique en vertu du *Règlement concernant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation*. Parmi les 75 questionnaires envoyés, 50 ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant en pratique privée (dont 15 exercent en inspection préachat et 35 dans tous les domaines) et provenant des régions de Montréal, Laval, la Montérégie, l'Estrie, Québec, Lanaudière, les Laurentides et l'Outaouais. Les 25 autres questionnaires ont été envoyés à des technologues possédant 16 ans d'expérience ou plus, oeuvrant dans tous les domaines (la majorité exerce en pratique privée) et provenant de toutes les régions du Québec.

Activités

Durant l'exercice financier 2004-2005, le Comité s'est réuni à quatre reprises et a tenu deux séances téléphoniques. Il a analysé 99 dossiers d'inspection (dont 11 à plus d'une reprise) provenant non seulement de l'exercice en cours, mais également d'exercices précédents non terminés. De ces 99 dossiers, 83 ont fait l'objet d'une visite d'un inspecteur au cours de l'année, alors que les 16 autres n'ont reçu que des recommandations du Comité. Aucune enquête particulière n'a eu lieu.

À la demande du Conseil interprofessionnel du Québec, le Comité a également sollicité la collaboration des inspecteurs afin d'acheminer à ce dernier des suggestions visant à bonifier son programme de formation en matière d'inspection professionnelle.

Finalement, il importe de souligner le départ de M. Serge Mercier, T.P. et Me Marie-Josée Crête, lesquels ont remis leur démission respectivement à titre de membre et de secrétaire du Comité, au cours du présent exercice. Le poste de Me Crête a été comblé au cours du mois de février 2005 par Me Caroline Fortier.

Serge Toutant, T.P.

Président du Comité d'inspection professionnelle

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Formé en 2003, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a élaboré, au cours de sa première année de fonctionnement, une grille d'évaluation afin d'analyser les compétences des membres déclarant exercer en inspection préachat. Le Comité a élaboré également une grille d'évaluation des rapports d'inspection. Il a mis à jour un questionnaire sur la pratique professionnelle des membres exerçant en inspection préachat, basé sur un modèle déjà rédigé par l'Ordre. De plus, il a développé un modèle d'attestation. Cent deux membres déclarant exercer en inspection préachat ont été priés de soumettre au Comité deux exemplaires de rapports d'inspection professionnelle accompagnés de 10 photos chacun dont certaines photos montrant les quatre côtés extérieurs du bâtiment pour fins d'évaluation de leurs compétences. Il leur a été demandé également de remplir le questionnaire sur leur expérience professionnelle. Des frais de 50 \$ ont été exigés pour le traitement de chaque demande. De ce nombre, 50 membres ont fait parvenir leur questionnaire et leurs rapports. Le Comité a procédé à l'évaluation des compétences des membres selon la méthode de travail suivante : chaque membre du Comité a évalué individuellement chaque rapport, a pris connaissance du questionnaire et par la suite les évaluations ont été mises en commun pour en arriver à un consensus. En février 2004, 39 membres déclarant exercer en inspection préachat n'ayant pas répondu ont été de nouveau priés de soumettre leur dossier pour évaluer leurs compétences.

Au cours de la deuxième année de son existence, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat s'est réuni à cinq reprises. Le Comité a déterminé les dates de la période de l'attestation d'une durée d'un an d'après la date de l'évaluation des compétences du membre par le comité. Le Comité a procédé à l'évaluation des compétences de 20 membres. De ce nombre, le Comité a délivré 14 attestations certifiant que ces membres répondaient aux critères pour exercer en inspection préachat. Quatorze membres ont été parrainés par des membres expérimentés en inspection préachat. Le Comité a poursuivi l'évaluation des compétences de certains membres pour une seconde fois, car ces membres devaient fournir de nouveaux rapports à une date précise.

Louis Parent, T.P.

Président du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat

Rapport des comités (suite)

RÉVISION DES PLAINTES

Le Comité de révision des plaintes est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Comité de discipline et ce à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu une seule demande de révision au cours de l'exercice 2004-2005. Il a tenu une seule séance d'étude pour conclure qu'il y avait lieu de déposer une plainte devant le Comité de discipline.

Nicole Bouchard, avocate
La secrétaire du Comité

PRIX DE L'ORDRE

En 2004-2005, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni trois fois pour choisir les récipiendaires des bourses Méritas, des bourses Entreprise et des Mentions honorifiques de l'Ordre.

Dans le cadre de son programme de bourses, l'OTPDQ a remis six bourses Méritas d'une valeur de 500\$ chacune à six étudiants affiliés en 2004.

Émilie Benoît, étudiante affiliée en Technologie des productions animales à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière.

Martin Bérubé, étudiant affilié en Techniques de génie mécanique au Collège de Sherbrooke.

Philippe Gélinas-Bernier, étudiant affilié en Techniques de l'informatique au Collège Édouard-Montpetit.

Dominique Gendron, étudiant affilié en Technologie de l'électronique industrielle au Cégep de Lévis-Lauzon.

Marie-Josée Martin, étudiante affiliée en Assainissement et sécurité industriels au Cégep de Jonquière.

Enfin, une mention spéciale a été accordée à **Isabelle Caron**, étudiante affiliée en Technologie de la production horticole et de l'environnement à l'ITA de Saint-Hyacinthe.

D'autre part, six entreprises se sont à nouveau associées à l'Ordre cette année en offrant chacune une bourse Entreprise de 1000 \$ aux étudiants affiliés dans leur domaine respectif :

La bourse **Pratt & Whitney Canada** a été attribuée à **Thierry Lemieux**, étudiant en techniques de génie mécanique au Cégep Limoilou.

La bourse **SGF** a été décernée à **Frédéric Brosseau**, étudiant en techniques du milieu naturel du Cégep de Saint-Félicien.

La bourse **Aluminerie de Bécancour** a été accordée à **Benoit Petit**, étudiant en technique de métallurgie au Cégep de Trois-Rivières.

La bourse **Imperial Tobacco Canada** a été attribuée à **Joel Bucknell**, étudiant en systèmes ordines au Cégep Limoilou.

La bourse **Ultramar** a été accordée à **Dominic Carrière**, étudiant en technique de procédés de procédés chimiques au Collège de Maisonneuve.

Enfin, la bourse **Bombardier** a été décernée à **Bernard Côté**, étudiant en entretien d'aéronefs au Collège Édouard-Montpetit.

Le Comité a aussi décerné les mentions honorifiques suivantes, remises aux lauréats lors de la rencontre annuelle du 25 septembre 2005 :

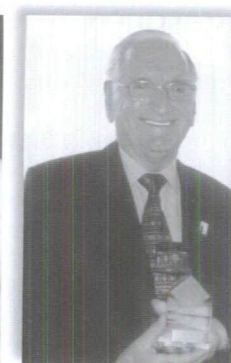
Monsieur **Donat Roy, T.P.**, a été sélectionné comme Technologue professionnel de l'année 2004. Malgré qu'il soit à la retraite depuis quelque temps, Donat Roy, T.P., n'en continue pas moins



La mention de Bénévole de l'année 2004 (trophée Robert-Daigneault) a été attribuée à Monsieur **Serge Gingras, T.P.**, de l'entreprise Laboratoire de construction 2000 inc.



Le Mérite de l'innovation technologique 2004 a été décerné à Monsieur **Guy Bonin, T.P.**, de l'entreprise Sotecma Agroexperts.



Donat Roy, T.P., conseiller spécial au président de l'entreprise Saputo, a été sélectionné comme Technologue professionnel de l'année 2004.

à poursuivre une carrière bien chargée. Depuis l'obtention de son diplôme en 1950, il a toujours œuvré à l'avancement de l'industrie laitière du Québec. Après avoir dirigé plusieurs usines de transformation des produits laitiers, il est entré à l'emploi de la Fromagerie Saputo il y a près de 40 ans. D'abord directeur de production, il devient vice-président à la qualité et l'approvisionnement, avant de devenir conseiller spécial auprès du président de la compagnie Saputo. Il s'est aussi impliqué à fond comme président du Conseil de l'industrie laitière du Québec. Il est entre autres à l'origine de la signature de la première convention pour l'achat du lait en 1985. Depuis ce temps, tout l'achat du lait au Québec passe par la Fédération des producteurs de lait. En 1994, il se joint à Novalait, comme directeur, vice-président et président jusqu'en 2002. Il a été le premier technologue professionnel reçu au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec en 2004.

Le Mérite de l'innovation technologique 2004 a été décerné à Monsieur **Guy Bonin, T.P.**. On reconnaît encore trop peu l'apport essentiel des technologues professionnels dans le développement des technologies d'une foule de domaines. Il a conçu pour son employeur Sotecma Agroexperts un système de lavage et de sanitation des moules, qui servent principalement à la fabrication de fromages destinés à être coupés en formats divers. L'élément clé du procédé breveté est la sanitation thermique qui comprend la pasteurisation des moules jusqu'au cœur des panneaux, tout en évitant le mouillage en profondeur du bois. Considérant les normes et les exigences très strictes de ce domaine technologique, le nouveau procédé offre au consommateur une garantie accrue pour sa santé.

La mention de Bénévole de l'année 2004 (trophée Robert-Daigneault) a été attribuée à Monsieur **Serge Gingras, T.P.**, de l'entreprise Laboratoire de construction 2000 inc. Membre de l'OTPDQ depuis 1991, il a occupé la fonction de président du regroupement technologique en bâtiment et travaux publics en 1996-1997. Il a par la suite occupé le poste de président du Comité d'inspection professionnelle en 1998. Il continue encore aujourd'hui à y siéger en tant que membre actif. Cet engagement, il le considère comme l'héritage des membres bénévoles qui l'ont précédé. C'est sur cette base qu'il travaille comme bénévole afin de poursuivre l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des inspections professionnelles de l'Ordre. Mais avant tout, l'inspection professionnelle démontre tout le sérieux que l'OTPDQ met à assurer une meilleure protection du public.

Guy Giasson
Secrétaire du Comité des prix

Rapport du syndic

Ce rapport se veut un résumé des activités du Bureau du syndic de l'Ordre des technologues professionnels du Québec durant la dernière année se terminant avec l'année fiscale 2004-2005. Il ne comprend aucune date de début de période sur des dossiers particuliers puisqu'il se veut un portrait de l'ensemble des activités.

Nous vous présenterons les activités du syndic qui ont eu cours durant l'année, les secteurs d'activité qui semblent faire l'objet de questionnement et de plaintes, nos actions et l'information à donner au public.

La présence de trois syndicats a permis d'accélérer le traitement des demandes d'enquêtes et de rendre un meilleur service au public. Les compétences personnelles de chacun des syndicats dans leur domaine respectif sont mises à partie dans les différents dossiers.

Activités du syndic

L'année qui se termine fut soulignée par un accroissement important du nombre de dossiers traités. Le travail a été réparti entre les trois syndicats de façon à utiliser au mieux les compétences de chacun en regard du contenu des dossiers.

Cette année, une fois de plus, les domaines de l'inspection préachat, de l'architecture et du génie civil font l'objet de questionnement et de demandes d'enquêtes de la part du public. La grande majorité des activités des syndicats sont concentrées dans le domaine de l'inspection préachat.

Avec la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel (Q2R8) qui oblige l'utilisation des services d'un professionnel membre d'un ordre professionnel, des demandes d'informations et d'enquêtes ont fait leur apparition dans ce domaine. Certains professionnels universitaires du domaine semblent vouloir imposer aux municipalités l'exclusivité de leur pratique en dénigrant la présence des technologues dans ce domaine en prétextant qu'ils n'ont pas une formation adéquate pour pratiquer dans ce domaine. Quelques situations de genre ont été dénoncées au syndic.

Le syndic continue de jouer son rôle d'informateur sur les différents sujets tels que l'inspection préachat, la profession de technologue, le rôle d'un Ordre professionnel, le contenu du Code de déontologie, du Code des professions, l'inspection professionnelle et la faute déontologique. Les problèmes soulevés par les clients sont de l'ordre du mandat, des limites de l'inspection, de la relation avec les clients, des compétences dans un champ de pratique en particulier et de l'application du Code de déontologie. Il en va de même pour le secteur de l'architecture qui est aussi relié au domaine immobilier et qui est soumis aux mêmes interrogations.

Le domaine du génie civil, en regard des installations septiques, continue à susciter des questions de la part du public au sujet de la nature des mandats alloués aux technologues professionnels. L'absence de mandat écrit et la nature de ceux-ci sont des sujets de mécontentement. Le syndic a dû intervenir

dans quelques cas afin de régulariser des situations. L'information détaillée et précise sur la nature des services à rendre permet une meilleure relation professionnelle avec les clients. Nous devons continuer à sensibiliser les professionnels à la qualité de leur pratique et de l'importance du mandat écrit afin d'offrir un meilleur service aux consommateurs.

nelle soient bien comprises des membres. Les syndicats dans leur rôle, veillent à la protection du public et à la qualité des services offerts aux clients par les membres. C'est ainsi que l'Ordre des technologues professionnels du Québec joue son rôle de formation et d'information auprès de ses membres favorisant ainsi une meilleure protection du public.

État des activités au 31 mars 2005

Nombre de dossiers traités	52 ¹	Dossiers déposés au Comité de discipline	6
Demande de renseignements divers	26	Dossiers au Comité de discipline en attente de décision	0
Demande de tenue d'enquête	31	Dossiers au Comité de discipline en attente d'audition	2
Dossiers débutés avant le 31 mars 2004	21	Dossiers au Comité de discipline avec décision rendue	4 ¹
Demande d'enquête particulière	1	Dossiers déposés au Tribunal des professions	2 ¹
Dossier soumis à la conciliation	6	Dossiers au Tribunal des professions en attente d'audition	0
Différend soumis à la conciliation rapide	6	Dossiers au Tribunal des professions, avec décision rendue	2 ¹
Dossiers soumis au Conseil d'arbitrage des comptes	0	Dossier particulier d'usurpation de titre	1
Dossiers soumis au Comité de révision	2		
Enquêtes en cours	17		
Enquêtes terminées, dossiers fermés sans plainte	22 ¹		
Dossiers terminés pour les syndicats	35		

¹ Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2004.

Nous avons un dossier qui a fait l'objet d'une audition au Tribunal des professions et qui n'est toujours pas réglé. Le dossier est en suspens actuellement en raison d'accusations criminelles dont fait l'objet le membre de la part de l'Ordre. On ne peut traiter le dossier disciplinaire tant et aussi longtemps que le dossier criminel ne sera pas réglé. Entre-temps les procédures judiciaires suivent leurs cours. Ce dossier a monopolisé beaucoup de temps à un des syndicats.

De plus, le syndic a dû traiter plusieurs dossiers provenant du Comité d'inspection professionnelle en raison de la non-collaboration de certains membres au processus d'inspection. Une simple intervention du syndic auprès des membres négligents a permis au Comité d'inspection professionnelle de continuer ces inspections avec la collaboration des membres concernés.

Définition d'un client

Le dossier 00-05 qui faisait l'objet d'un appel au Tribunal des professions a connu son dénouement au cours de cette année. La décision de ce Tribunal était relativement importante car la notion de « client » était mise en cause.

Dans cette cause, le Tribunal a stipulé que la notion de « client » s'appliquait au cas présent et que l'employeur du technologue professionnel n'était pas le seul client du professionnel mais aussi le consommateur et l'entrepreneur. C'est une décision importante qui fait jurisprudence et qui devra amener l'Ordre des technologues professionnels à revoir certains éléments du chapitre « Devoirs et obligations envers le client » de son Code de déontologie pour l'harmoniser avec cette nouvelle définition.

Le bureau du syndic et l'Ordre continuent à informer les membres sur divers sujets concernant la pratique professionnelle de différents domaines, des obligations des membres en vertu de leur Code de déontologie afin que les obligations professionnelles et la démarche d'une excellente pratique profession-

Autres activités

Les autres activités du syndic durant l'année ont porté sur :

- Rencontre des syndicats pour échanger de l'information et statuer sur une pratique commune de traitement des dossiers dans des cas particuliers, particulièrement en inspection préachat.
- Le syndic a participé à une conférence téléphonique avec le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat. Devant la méconnaissance du public sur le service d'inspection préachat le syndic, le Comité et la directrice des affaires professionnelles ont produit un document intitulé « Avis au client » qui sera intégré au mandat écrit et au rapport d'inspection afin d'informer le public sur ce service et ses limites. Un envoi postal a été réalisé afin d'informer tous les membres en inspection préachat de l'importance de joindre cet avis à leurs documents.
- Préparation et participation à l'atelier sur le Code de déontologie à la Rencontre annuelle des technologues.
- Perfectionnement des syndicats à différentes formations organisées par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ).

Activités bénévoles du syndic

Les activités bénévoles du syndic ont porté sur :

- Trois articles pour la revue de l'Ordre, Le Technologue, portant sur « la faute déontologique », « le professionnel et son client » et « l'inspection professionnelle ».
- Promotion de la profession auprès d'étudiants
- Promotion de l'Ordre auprès des entreprises et sensibilisation de celles-ci à l'importance que leurs employés technologues adhèrent à un Ordre professionnel.

Chenel Lauzier, T.P.
Syndic de l'OTPO

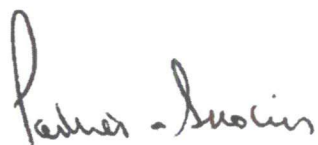
Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Poirier & Associés
Comptables agréés
Vaudreuil-Dorion
Le 16 mai 2005

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Budget	2005	2004
Produits			
Cotisations	1 019 750 \$	1 000 358 \$	978 688 \$
Frais étude de dossiers & administration	15 200	22 689	22 992
Services rémunérés	111 000	89 753	139 652
Autres revenus	29 250	34 422	49 157
	1 175 200	1 147 222	1 190 489
Charges d'exploitation			
Défense professionnelle	51 500	78 767	59 053
Tableau des membres et admissions	31 500	26 570	27 428
Inspection professionnelle et formation continue	18 000	13 362	24 150
Syndic et discipline	40 500	105 887	59 446
Relations avec le milieu	18 000	7 748	20 053
Promotion et communication	151 700	110 406	132 801
Administrateurs et mandataires	106 200	119 394	114 954
Participation des membres	15 000	11 324	9 089
Gestion et soutien	218 050	221 511	215 206
Services aux membres	31 250	35 460	31 569
Salaires et avantages sociaux	492 000	482 247	473 358
	1 173 700	1 212 676	1 167 107
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 500 \$	(65 454) \$	23 382 \$

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds d'administration générale	Investis en immobilisation	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fonds pour projets spéciaux	Fonds des assurés membres	Total 2005	Total 2004
Solde d'ouverture	46 603 \$	42 948 \$	113 100 \$	8 128 \$	13 974 \$	13 974 \$	238 727 \$	215 345 \$
Excédents (insuffisance) des produits sur les charges	(65 454)	-	-	-	-	-	(65 454)	23 382
Affectation d'origine interne	(3 068)	-	-	-	(3 966)	7 034	-	-
Amortissement des immobilisations	13 753	(13 753)	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	(2 485)	2 485	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	(10 651) \$	31 680 \$	113 100 \$	8 128 \$	10 008 \$	21 008 \$	173 273 \$	238 727 \$

Bilan

31 mars 2005

Actif	Fond d'administration générale	Investis en immobilisation	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fonds pour projets spéciaux	Fonds des assurés membres	Total	Total
Court terme								
Encaisse	53 474 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	53 474 \$	143 628 \$
Dépôts à terme (note 3)	545 000	-	-	-	-	-	545 000	520 000
Débiteurs (note 4)	33 189	-	-	-	-	-	33 189	71 743
Créances interfonds	-	-	113 100	8 128	10 008	21 008	152 244	149 176
Frais payés d'avance	38 542	-	-	-	-	-	38 542	43 760
	670 205	-	113 100	8 128	10 008	21 008	822 449	928 307
Placements (note 5)	124 959	-	-	-	-	-	124 959	123 992
Immobilisations corporelles (note 6)	-	31 680	-	-	-	-	31 680	42 948
	795 164	31 680	113 100 \$	8 128 \$	10 008 \$	21 008 \$	979 088 \$	1 095 247 \$
Passif								
Court terme								
Créditeurs (note 8)	193 380 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	193 380 \$	205 166 \$
Cotisations perçues d'avance	460 191	-	-	-	-	-	460 191	502 178
Créances interfonds	152 244	-	-	-	-	-	152 244	149 176
	805 815	-	-	-	-	-	805 815	856 520
Actifs nets								
Investis en immobilisations	-	31 680	-	-	-	-	31 680	42 948
Affectations d'origine interne	-	-	113 100	8 128	10 008	21 008	152 244	149 176
Fonds d'administration générale	(10,651)	-	-	-	-	-	(10 651)	46 603
	(10,651)	31 680	113 100	8 128	10 008	21 008	173 273	238 727
	795,164 \$	31 680 \$	113 100 \$	8 128 \$	10 008 \$	21 008 \$	979 088 \$	1 095 247 \$

Philippe Tremblay T.P.

administrateur

[Signature]

administrateur

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(65 454) \$	23 382 \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	13 753	14 532
	(51 701)	37 914
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(10 001)	(3 988)
	(61 702)	33 926
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(967)	(290)
Acquisition d'immobilisations	(2 485)	(13 083)
	(3 452)	(13 373)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(65 154)	20 553
Espèces et quasi-espèces au début	663 628	643 075
Espèces et quasi-espèces à la fin	598 474 \$	663 628 \$

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

Notes complémentaires

31 mars 2005

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois: la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations représente les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Bureau en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Bureau en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations dévaluées.

Fonds des projets spéciaux

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des projets spéciaux pour assurer une liquidité en cas de développement de projets spéciaux.

Fonds des assurés membres

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des assurés membres afin de réduire ultérieurement des primes d'assurances à ses membres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Équipement informatique	Dégressif	30%
Logiciels	Linéaire	5 ans

Les investissements en immobilisations sont constatés à titre de variation dans les actifs nets investis en immobilisations et l'amortissement est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

Notes complémentaires

31 mars 2005

3. Dépôts à terme

Les dépôts à terme portent intérêt au taux de 2,00% et viennent à échéance au cours du prochain exercice.

4. Débiteurs

	2005	2004
Clients	17 989 \$	62 687 \$
Intérêts courus	3 626	299
Taxes à la consommation	2 916	-
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêt ni modalité de remboursement prévue	8 658	8 757
	<hr/> 33 189 \$	<hr/> 71 743 \$

5. Placements

	Valeur marchande	2005	2004
Fonds mutuels	120 054 \$	110 959 \$	109 992 \$
Parts permanentes Desjardins	14 000	14 000	14 000
	<hr/> 134 054 \$	<hr/> 124 959 \$	<hr/> 123 992 \$

6. Immobilisations corporelles

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	161 534 \$	152 343 \$	9 191 \$	10 967 \$
Équipement informatique	253 177	233 885	19 292	24 868
Logiciels	79 648	76 451	3 197	6 957
Améliorations locatives	24 455	24 455	-	156
	<hr/> 518 814 \$	<hr/> 487 134 \$	<hr/> 31 680 \$	<hr/> 42 948 \$

7. Emprunt bancaire

La marge de crédit renégociable annuellement, d'un montant autorisé de 100 000 \$ au taux préférentiel plus 4,25%, est garantie par un dépôt à terme de 175 000 \$.

Notes complémentaires

31 mars 2005

8. Crédoiteurs

	2005	2004
Fournisseurs	139 403 \$	69 131 \$
Frais courus	7 312	14 852
Salaires et déductions à la source	43 080	43 403
Taxes à la consommation	-	71 780
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
Revenus perçus d'avances	1 585	4 000
	<hr/> 193 380 \$	<hr/> 205 166 \$

9. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

La société gère ses dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des crédoiteurs et des cotisations perçues d'avance correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière. Les justes valeurs des placements non cotés tels que les parts permanentes Desjardins sont inscrites au coût.

10. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne "Budget" sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par la société en vertu de baux totalisent 154 078 \$ et comprennent les versements suivants :

2006	69 710 \$
2007	65 402 \$
2008	18 966 \$

L'Ordre des Technologues Professionnels du Québec a confié la gestion administrative à une firme de gestion pour un contrat de 60 mois se terminant le 31 août 2009.

Les versements prévus à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants:

2006	65 726 \$
2007	67 563 \$
2008	69 454 \$
2009	71 403 \$
2010	32 499 \$

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

Produits

	Budget	2005	2004
Cotisations	1 019 750 \$	1 000 358 \$	978 688 \$
Frais étude de dossiers & administration	15 200 \$	22 689 \$	22 992 \$
Services rémunérés			
Revenus de primes - vente de services	- \$	20 232 \$	27 947 \$
Revenus de publicité - revue	75 000	41 782	67 603
Ventes diverses	4 000	6 555	5 442
Ventes de services	32 000	21 184	38 660
	111 000 \$	89 753 \$	139 652 \$
Autres revenus			
Congrès	8 250 \$	10 173 \$	8 957 \$
Intérêts	11 000	12 260	13 060
Divers	10 000	10 746	24 440
Évaluation inspecteurs	-	1 243	2 700
	29 250 \$	34 422 \$	49 157 \$
Produits totaux	1 175 200 \$	1 147 222 \$	1 190 489 \$

Charges d'exploitation

	Budget	2005	2004
Défense professionnelle			
Déplacements et représentation	3 000 \$	3 284 \$	6 399 \$
Cotisations	28 500	22 797	22 436
Défense professionnelle et représentation gouvernementale	20 000	52 686	29 908
Papeterie, impression et fournitures	-	-	68
Honoraires de consultation	-	-	170
Perfectionnement	-	-	72
	51 500 \$	78 767 \$	59 053 \$
Tableau des membres et admissions			
Déplacements et représentation	1 500 \$	1 318 \$	2 532 \$
Frais de programmation	1 000	-	1 043
Papeterie, impression et fournitures	9 000	6 630	3 449
Postes et adressages	20 000	18 472	19 512
Perfectionnement	-	150	892
	31 500 \$	26 570 \$	27 428 \$
Inspection professionnelle et formation continue			
Honoraires	18 000 \$	13 362 \$	20 831 \$
Papeterie, impression et fournitures	-	-	3 319
	18 000 \$	13 362 \$	24 150 \$
Syndic et discipline			
Déplacements et représentation	- \$	283 \$	- \$
Frais juridiques / discipline	20 000	56 253	30 867
Honoraires de syndic	20 000	49 038	26 032
Frais de communication	500	313	1 872
Papeterie, impression et fournitures	-	-	652
Postes et adressages	-	-	23
	40 500 \$	105 887 \$	59 446 \$

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

Charges d'exploitation (suite)

	Budget	2005	2004
Relations avec le milieu			
Déplacements et représentation	8 000 \$	6 328 \$	9 907 \$
Divers	1 500	-	-
Commissions sur recrutement	500 \$	-	2 170
Papeterie, impression et fournitures	6 000	-	7 350
Cotisations	2 000	1 370	50
Perfectionnement	-	50	371
Divers articles promotionnels	-	-	205
	18 000 \$	7 748 \$	20 053 \$
Promotion et communication			
Revue et TP Express	108 000 \$	74 421 \$	104 571 \$
Rapport annuel	2 700	2 455	2 689
Bourses et prix d'exposition	5 500	5 440	4 969
Publicité	8 000	7 132	5 718
Communications	16 500	4 440	4 401
Consultation et sous-traitance	8 000	12 200	8 557
Papeterie, impression et fournitures	3 000	2 108	-
Déplacements et représentation	-	1 950	1 774
Perfectionnement	-	260	122
	151 700 \$	110 406 \$	132 801 \$
Administrateurs et mandataires			
Réunions du conseil d'administration et du bureau	65 000 \$	73 485 \$	69 770 \$
Déplacements et représentation	36 500	42 572	37 715
Formation et documentation	-	-	175
Papeterie, impression et fournitures	1 000	71	3 362
Assurances	3 700	3 266	3 668
Congrès annuel	-	-	264
	106 200 \$	119 394 \$	114 954 \$
Participation des membres			
Remises aux regroupements	15 000 \$	11 324 \$	9 089 \$
Gestion et soutien			
Déplacements et représentation	- \$	469 \$	594 \$
Cotisations	-	1 005	2 414
Divers articles promotionnels	5 750	3 132	1 399
Formation et documentation	6 000	5 479	4 143
Mauvaises créances	-	1 106	423
Frais de vérification	4 000	4 500	5 205
Frais de programmation	4 000	3 060	4 230
Papeterie, impression et fournitures	16 000	11 695	10 540
Postes et adressages	16 000	12 116	14 422
Frais de communication	-	11 829	10 656
Loyer	61 900	61 915	61 915
Entretien de l'équipement	17 000	14 860	12 294
Location d'équipement	13 000	13 393	14 462
Assurances et taxes	10 300	10 139	11 609
Entretien du local	600	444	538
Intérêts et frais bancaires	7 500	8 440	8 609
Amortissement des immobilisations	18 000	13 753	14 532
Frais de gestion	38 000	43 701	37 221
Consultation et sous-traitance	-	475	-
	218 050 \$	221 511 \$	215 206 \$
Services aux membres			
Papeterie, impression et fournitures	1 000 \$	71 \$	- \$
Congrès annuel	6 000	8 830	7 821
Programme de développement professionnel	21 750	22 858	18 495
Frais de consultation divers	-	798	3 288
Achats de sceaux, jons et épingles	2 500	2 903	1 965
	31 250 \$	35 460 \$	31 569 \$
Salaires et avantages sociaux			
	492 000	482 247	473 358
Charges d'exploitation totales			
	1 173 700 \$	1 212 676 \$	1 167 107 \$

Prévisions budgétaires 2005 - 2006

Avril 2005 à mars 2006

Les prévisions budgétaires ont été préparées par le Comité administratif.
Elles ont été adoptées au Bureau de mars 2005.

REVENUS

Cotisations	1 072 300
Frais étude de dossiers et administration	19 000

Services

Ventes de publicité	20 000
Ventes de sceaux et joncs	5 000
Intérêts sur dépôts & dividendes	11 000
Congrès	10 000
Ventes de services	32 000
Évaluation inspecteurs	4 000
Autres revenus	10 000
Revenus primes- 4% ass. Médicament	15 000

Total des services 107 000

Total des revenus budgétés 1 198 300\$

DÉPENSES

Salaires et avantages sociaux 500 000

Déplacements et représentations

Réunions du Comité administratif et du Bureau	65 000
Déplacements et représentations	67 000

Total des déplacements et représentations 132 000

Frais d'exploitation

Papeterie et impression	20 000
Frais de poste et adressage	38 000
Fournitures de bureau	8 000
Documentation	3 000
Télécommunications	13 000
Internet	4 000
Loyer siège social	61 900
Entretien des locaux	600
Entretien d' équipements	16 000
Assurances taxes et permis	16 000
Locations équipements	15 000
Amortissement des équipements	18 000

Total des frais d'exploitation 213 500

Publications

Revue Le Technologue et T.P. Express	36 800
Rapport annuel	2 700

Total des publications 39 500

Intérêts et frais de banques	9 300
Remises aux regroupements	13 000
Cotisations	30 500
Congrès annuel	8 000
Bourses	5 500
Publicité	8 000
Perfectionnement	3 000
Programme de développement professionnel	21 750

Prévisions budgétaires 2005 - 2006 (suite)

Avril 2005 à mars 2006

Frais de consultation

Reconnaissance professionnelle	40 000
Frais juridiques/disciplines	30 000
Honoraires de gestion	60 000
Frais de vérification	4 000
Frais de programmation	5 000
Honoraires de consultations	6 000
Honoraires de syndic	38 000
Honoraires inspection professionnel	18 000
Évaluation inspection pré-achat	2 000
Commissions recrutement	500

Total des frais de consultation 203 500

Divers 10 750

Total des dépenses budgétisées 1 198 300\$

Excédent des revenus sur les dépenses 0\$

Tableau des membres

Inscription au 31 mars 2005

Régions de domicile	Membres	Étudiants	Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas St-Laurent/Gaspésie	137	12	Gaspésie/Iles de la Madeleine	19	4
Saguenay/Lac St-Jean	93	21	Chaudière-Appalaches	250	18
Québec	335	20	Laval	239	7
Mauricie	314	23	Lanaudière	297	9
Estrie	147	8	Laurentides	302	10
Montréal	608	40	Montérégie	812	47
Outaouais	138	11	Hors Québec	29	2
Abitibi/Témiscamingue	80	5	Hors Canada	4	0
Côte-Nord/Nouveau-Québec	38	7			
Nord du Québec	8	1	Total	3851	245

Répartition des membres	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Membres en règle au début de l'exercice	3744	3762	3816
+ admissions	513	504	380
- radiations	406	519	432
- décédés	0	3	2
Membres en règle à la fin de l'exercice	3851	3744	3762
Permis temporaire	0	0	0

La cotisation

La cotisation pour l'année 2004-2005 (1er avril 2004 au 31 mars 2005) s'établit comme suit:

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	297 \$
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	95 \$
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	195 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	160 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	100 \$
Cotisation d'un membre retraité	50 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	20 \$

Composition du Bureau, des comités et du personnel

Bureau 2004-2005

Comité administratif

Alain Bernier, T.P. (06)
- Président
Richard Gervais, T.P. (06)
- Vice-président aux affaires
administratives
Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12)
- Vice-présidente aux affaires
professionnelles
Bernard Gaudichon, T.P. (06)
- Vice-président aux
communications
Michel A. Gougeon
- Administrateur désigné parmi les
membres nommés par l'Office
des professions du Québec (OPQ)

Administrateurs

(au 31 mars 2005)
Raymond Pelletier, T.P. (01, 11)
Jacynthe Dufour, T.P. (02)
Gilles Miville, T.P. (03, 12)
Laval Tremblay, T.P. (03, 12)
Michel Plourde, T.P. (04, 17)
Germain Thibault, T.P. (05)
Danièle Binette, T.P. (06)
jusqu'au 11 juin 2004
Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06)
depuis le 3 décembre 2004
Guy Létourneau, T.P. (06)
Michel Theauvette, T.P. (07)
Marc Guimont, T.P. (08)
Angélique Gagné, T.P. (09, 10)

Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15)
depuis le 24 septembre 2004
François Linteau, T.P. (13, 14, 15)
Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15)
Simon Parent, T.P. (16)
jusqu'au 3 décembre 2004

Administrateurs nommés par l'OPQ

Jean-Marie Bérubé,
jusqu'au 24 septembre 2004
Louise Cherry,
depuis le 23 février 2005
Jacques Dupré
Michel A. Gougeon
Luc Perron

Secrétaire

Denis Beauchamp, c.a.é.

Syndic

Chenel Lauzier, T.P.

Syndics adjoints

Pierre Bonneville, T.P.
Serge Dumas, T.P.
Gilles Y. Hamel, T.P.

Délégué au conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Alain Bernier, T.P.

Comités (au 31 mars 2005)

Admission et agrément

Jean-Yves Giguère, T.P.
(président)
Denis Côté, T.P.
Paul O'Boerne, T.P.
Diane Montour, T.P.
(secrétaire)

Jean-François Labelle, T.P.
Jean Moquin, T.P.
jusqu'en janvier 2005
Patrick Gautreau, T.P.,
depuis mars 2005
Guy Nadeau, T.P.

Assurance responsabilité professionnelle

Deux représentants du courtier
Un membre ad hoc
(expert technique au besoin)
Membre élu à la vice-présidence aux
affaires professionnelles
Jean-Guy Slevan, T.P.
Direction des affaires juridiques et
professionnelles

Formation des technologues professionnels

Jean-Yves Giguère, T.P.
(président)
Hugues Girardin, T.P.
Manon Chiasson,
représentante du
ministère de l'Éducation
Germain Bouffard,
représentant de la
Fédération des cégeps
Hervé Pilon,
représentant de la
Fédération des cégeps
Denis Beauchamp, c.a.é.
(secrétaire)

Discipline

Me Jean-Jacques Gagnon
(président nommé par le
gouvernement)
Yvan Fortin, T.P.
Yves Hugron, T.P.
Léopold Théroux, T.P.
Me Sylvie Lavallée
(secrétaire) jusqu'en septembre
2004
Me Nicole Bouchard
(secrétaire) depuis le 24
septembre 2004

Inspection professionnelle

Serge Toutant, T.P.
(président)
Denis Bertrand, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Serge Hamel, T.P.
Yvan Lemay, T.P.
Jean Picard, T.P.
Poste à combler
Gilles Dallaire, T.P.,
inspecteur
Gilles Masse, T.P.,
inspecteur

Jean-Claude Morin, T.P.,
inspecteur
Direction des affaires juridiques
et professionnelles

Prix de l'Ordre

Florent Boivin, T.P.
(président)
Yanick Bouchard-Latour, T.P.,
jusqu'au 24 septembre 2004
Michel Beaulieu, T.P.,
depuis le 24 septembre 2004
Marc Daneau, T.P.
Guy Giasson
(secrétaire)

Révision des plaintes

Jacques Dupré,
président, administrateur
nommé par l'OPQ
Poste à combler
Gervais Lessard
André-M. Gélinas, T.P.
Me Sylvie Lavallée
(secrétaire) jusqu'en
septembre 2004
Me Nicole Bouchard
(secrétaire) depuis le
24 septembre 2004

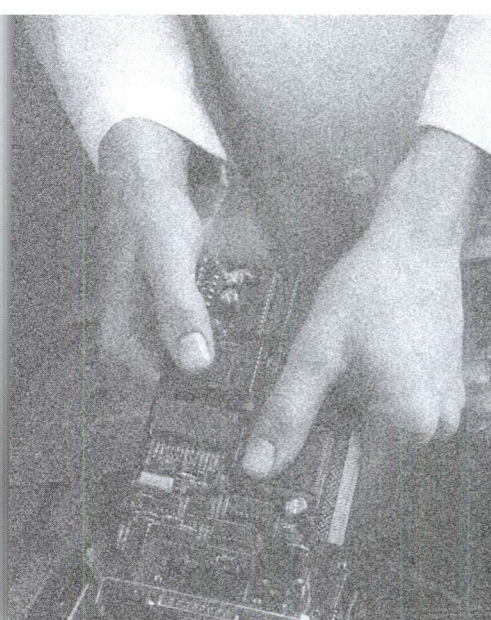
Sélection et d'évaluation du syndic

Jacques Dupré,
administrateur nommé par l'OPQ
Marc Guimont, T.P.
Gilles Miville, T.P.
Laval Tremblay, T.P.

PERSONNEL PERMANENT

(au 31 mars 2005)

Denis Beauchamp, c.a.é.,
directeur général et secrétaire de
l'Ordre
Me Marie-Josée Crête,
directrice des affaires juridiques
et professionnelles (jusqu'au 19
novembre 2004)
Bianca Desrosiers,
préposée à l'information (depuis
le 27 septembre 2004)
Me Caroline Fortier,
directrice des affaires juridiques
et professionnelles (depuis le 11
février 2005)
Guy Giasson,
directeur des communications
Lisette Lavoie,
adjointe administrative
Francine Lapointe,
agente aux affaires
professionnelles
Diane Montour, T.P.,
agente à l'admission et à
l'agrément
Ginette Rhéaume,
préposée au Tableau des
membres, réception et
secrétariat (jusqu'au 17
septembre 2004)
Denis Sénéchal,
adjoint au développement
professionnel
Denis-Philippe Tremblay,
directeur du développement
professionnel



**ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC**

1265, rue Berri, bureau 720, Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : (514) 845-3247 ou 1-800-561-3459
Télécopieur : (514) 845-3643
Courriel : info@otpq.qc.ca • Site internet : www.otpq.qc.ca